

Commission préavis n° 15/2008-2009

***Demande de crédit de CHF 558'000.-
pour la réfection du collecteur intercommunal d'évacuation des eaux usées et
la mise en séparatif au Chemin des Jardins***

Membres présents : Mme Sabine Marchand, Mme Aurélia Rappo, rapporteur, M. Rodolphe Richard, président,

Excusé : M. Walter Stapfer

Absent : M. Michel Gada

Coppet, le 9 juin 2009

Rapport de la commission sur le préavis municipal n° 15/2008-2009

Demande de crédit de CHF 558'000.- pour la réfection du collecteur intercommunal d'évacuation des eaux usées et la mise en séparatif au Chemin des Jardins

Délégué : M. Jean-Claude Trotti, Municipal.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 9 juin 2009 dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Commentaires :

La Commission s'est basée sur les éléments suivants :

- Le préavis de la Municipalité ;
- Les explications du Délégué.

Nous remercions Monsieur Trotti pour les compléments d'informations qu'il a fournis.

Considérations :

- L'inspection du collecteur intercommunal amenant les eaux usées (EU) des Communes de Coppet et de Commugny à la STEP de Coppet a permis de mettre en évidence de nombreux défauts d'étanchéité sous le Chemin des Jardins. Le manque d'étanchéité contribue à des infiltrations d'eaux parasites. Les travaux de réfection paraissent donc indispensables.

- Leur coût sera pris en charge à 50% par la Commune de Commugny, selon une convention qui unit les deux Communes.
- En l'état, il n'existe pas de collecteur communal permettant la reprise des eaux claires (EC) pour les bâtiments situés côté Jura du Chemin des Jardins. Celles-ci s'évacuent de facto par le collecteur EU existant, ce qui contribue à une surcharge au niveau de la STEP. En outre, selon la législation fédérale, les communes ont l'obligation de retirer les eaux claires des eaux usées et d'entreprendre la mise en séparatif EC/EU de leurs réseaux.
- Le SITSE va entreprendre prochainement des travaux de mise à niveau de son réseau d'approvisionnement en eaux potables sur toute la longueur du Chemin des Jardins. Ceci constitue une opportunité pour réaliser simultanément la réfection du collecteur EU et la mise en séparatif des EC et EU. La coordination des travaux permettra en outre de réaliser une économie dans les coûts de réalisation.

Conclusion :

A la suite de son analyse, et à l'unanimité de ses membres présents, la Commission invite le Conseil communal à se rallier aux conclusions du préavis n°15/2008-2009 et d'accorder le crédit de CHF 558'000.- pour la réfection du collecteur intercommunal d'évacuation des eaux usées et la mise en séparatif au Chemin des Jardins.

Mme Aurélie Rappo, rapporteur

Mme Sabine Marchand

M. Rodolphe Richard, président